

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 7 JUILLET 2023

**DELIBERATION N°CP2023-
07/2/10
DOSSIER N°5799**

CONVENTION CAUE 2023

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Jérémy SAUTY à Bertrand LABAR

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des
Affaires Culturelles /Service Patrimoine*

RAPPORTEUR : Mme Catherine DEFEMME

OBJET : CONVENTION CAUE 2023



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération n° CD2023/02/1/26 du 10 février 2023 fixant le taux de répartition de la part départementale de la taxe d'aménagement pour l'année 2023
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2023-07/2/10 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CP - Accueil, Attractivité et Culture,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

251244
Publié sur www.creuse.fr le 13/07/2023

Envoyé en préfecture le 13/07/2023
Reçu en préfecture le 13/07/2023
Publié le 
ID : 023-222309627-20230711-CP2023156-DE

Décide :

- d'approuver la convention en annexe à la présente délibération, relative aux moyens matériels mis à disposition du C.A.U.E et aux modalités de l'intervention financière du Département pour l'année 2023 ;
- d'autoriser le premier Vice-président du Conseil départemental ou son représentant à signer ce document et toutes les pièces relatives à sa mise en œuvre.

Ne prennent pas part au vote :

Mme V. Simonet, M. G. Marsaleix, Mme C. Defemme, Mme R. Nicoux (ayant donné pouvoir à M. J.L. Léger),
Elus membres du Conseil d'Administration CAUE

Adopté : 26 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET